

Introduction CGT – CNTH – CSEC 4 juillet

En parallèle du Rex employeur, les CCH nous ont fait remonter les points et demandes suivants :
La fermeture du CCH de Ste Tulle est toujours incomprise, si l'employeur a fait accélérer la fermeture « à la demande des agents », c'est bien parce que l'ambiance était très mauvaise avec de forts risques RPS.

La fermeture de Sainte Tulle a entraîné une forte perte de compétences avec l'arrêt de l'activité de chef de quart d'une partie des agents de ce CCH.

Au niveau de l'emploi, les agents souhaitent la mise en place de postes en pépinière, pour assurer leur montée en compétence. Nous rappelons que ces postes sont particuliers avec un niveau de responsabilité élevé.

Il conviendrait d'ailleurs de se questionner sur certaines actions voulues par le COPM dernièrement qui avaient un but exclusivement économique à l'opposé de toute considération technologique. Dernièrement, dans les Alpes, il a été demandé de pomper l'eau de crue en vallée, alors que les barrages d'altitude sont pleins de l'eau de fusion de neige. Pomper de l'eau de crue peut endommager les organes de production (paliers) et envaser les retenues.

Nous souhaitons également aborder les outils destinés à se mettre en conformité avec le référentiel européen Code Balancing.

L'outil Athyla n'était pas fiable il y a 4 ans, avec des temps de retours supérieurs à l'exigence de régulation au quart d'heure de Balancing (temps de retour de l'ordre de 20 minutes), ceci vient en complément des outils développés par le gestionnaire de réseau (RTE) et dont la Direction Industrie estimait il y a 4 ans qu'au lieu de compenser les déséquilibres réseau, ils étaient de nature à les aggraver.